

Sanitaires

Fiche technique

Gel wc

Détartrant wc désinfectant

Elimine le calcaire déposé par l'eau des sanitaires.

Par sa viscosité contrôlée, il adhère aux parois verticales et agit plus longtemps. Ne contient aucun abrasif insoluble qui puisse provoquer un bouchon dans les canalisations. Parfum fleuri. Bactéricide selon la norme EN 1276 (5 min à 20°C en conditions de propreté, pur).

Mode d'emploi

Soulever le capuchon de protection.
Appliquer le produit pur sur les parois
de la cuvette des wc en inclinant le flacon vers le bas.
Laisser agir environ 30 minutes.
Brosser puis rincer en tirant la chasse d'eau.
Pour de meilleurs résultats,
laisser agir pendant une nuit entière.

Conditionnements

- Emballage : carton de 20 flacons coudé de 750 ml.

Données techniques

- Aspect : gel bleu

- pH: 0

- Densité : 1,03 - 1,05

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme. Ne pas utiliser sur robinetterie et métaux bruts.

Ne pas utiliser de manière continue dans les fosses septiques. Ne pas utiliser avec des produits oxydants (eau de Javel) ou alcalins.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême du pH.

Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Produit biocide TP 2

Substances actives biocides: chlorure de didecyldimethyl ammonium, CAS: 7173-51-5, 0,25 g/l.

Date limite d'utilisation optimale :

24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Formule déposée au centre Antipoison France :

+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)
Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

17-07-2019 Ind. 13







